Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260331-20260331017-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton du Val Couesnon

Commune de SENS DE BRETAGNE

ARRÊTÉ

N° 2026-03-17

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de la Commune de SENS DE BRETAGNE
A Monsieur RUBAT Jean-François, 5ème adjoint au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du **vingt mars 2026** d'installation du Conseil Municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à **Monsieur RUBAT Jean-François, 5ème Adjoint au Maire, à compter du 31 mars 2026,**

ARRETE

ARTICLE 1 :
A compter du 31 mars 2026, Monsieur RUBAT Jean-François, 5ème Adjoint au Maire, reçoit délégation, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

- **Urbanisme**
  - Pilotage politique et stratégique des projets d'urbanisme (PLU, aménagements, grands projets)
  - Représentation de la commune lors des procès-verbaux de bornage en agglomération
  - Représentation de la commune auprès des partenaires institutionnels (État, communauté de communes)
  - Relations avec les porteurs de projets et partenaires institutionnels : échanges pour information, coordination et suivi administratif des projets, sans engagement financier ni autorisation définitive, réservé au Maire.

- **Environnement**
  - Pilotage et orientation stratégique des projets environnementaux (espaces verts et bocage, chemins de randonnée, biodiversité, développement durable, Maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, gestion des zones humides, gestion des déchets)
  - Relations avec les associations : échanges sur les projets, accompagnement pour l'organisation des activités, suivi des demandes de mise à disposition de locaux ou d'appui logistique (hors engagement financier, réservé au Maire)

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260331-20260331017-DE

- **Mobilité**
  - Pilotage stratégique des projets de mobilité (voirie douce, aménagements cyclables/piétons) proposés par le Conseil municipal en lien avec la communauté de communes et à l'aménagement durable du territoire.

- **Patrimoine**
  - **Pilotage stratégique du patrimoine locatif communal** et des grands projets de restauration ou de valorisation approuvés par le Conseil municipal.
  - **Organisation et suivi administratif des projets relatifs à ces biens**, incluant la planification des travaux, le suivi des dossiers techniques, la gestion des correspondances administratives, le suivi des interventions ou opérations de réhabilitation, ainsi que l'entretien administratif des biens.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur RUBAT Jean-François, 5ème Adjoint au Maire**, pour signer **les actes et documents, courriers et pièces administratives relevant de ses délégations :**

- **Urbanisme :** La présente délégation porte sur l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et des actes relatifs à l'utilisation des sols suivants, tels que prévus par le Code de l'urbanisme :

- Certificats d'urbanisme (informative et opérationnelle)
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables, y compris celles concernant les clôtures
- Permis de démolir
- Renseignements d'urbanisme
- Opérations de renouvellement urbain
- Gestion des propriétés dégradées

Cette délégation inclut également :

- La signature des procès-verbaux de bornage
- L'instruction et la gestion des documents relatifs aux documents d'urbanisme : PLU, PLUI, PLH, SCOT, y compris leurs versions améliorées ou mises à jour.

- **Environnement**

Courriers et documents relatifs au suivi administratif des projets environnementaux et de développement durable
Correspondances avec partenaires et associations pour coordination des actions.

- **Mobilité**

Courriers et documents relatifs au suivi administratif et technique des projets de mobilité (hors engagement financier).

- **Patrimoine**

Courriers et documents relatifs à l'organisation et au suivi administratif des projets concernant le patrimoine immobilier de la commune.

Précisions :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260331-20260331017-DE

- **La part financière** (engagements de dépenses, perception de loyers, baux, subventions ou charges financières) relève de l'adjointe aux finances et **n'est pas incluse dans cette délégation**.
- Cette délégation ne permet pas de prendre d'engagements financiers au nom de la commune.

ARTICLE 3 : Les délégations susvisées dont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur RUBAT Jean-François rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signatures.

Les délégations de signature accordées dans ce cadre n'emportent aucun transfert de responsabilité hiérarchique, laquelle demeure exercée dans le cadre de l'organisation administrative de la commune et sous l'autorité du Maire.

ARTICLE 4 : Afin de pallier aux empêchements et d'assurer la continuité de gestion des affaires communales, un planning trimestriel de garde est établi. L'adjoint de garde pourra assurer les fonctions de police municipale et de gestion des bâtiments communaux. Pendant les permanences, et en l'absence du Maire et du délégataire, il pourra signer les actes, courriers et documents administratifs relevant de ces fonctions.

ARTICLE 5 : Monsieur RUBAT Jean-François pourra d'autre part légaliser les signatures.

ARTICLE 6 : La signature de M. RUBAT Jean-François sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonction et de signature devra être précédée de la mention : « Pour la Maire et par délégation, RUBAT Jean-François, 5ème adjoint»

ARTICLE 7 : Les délégations de fonctions et de signature seront assurées en nos lieu et place et concurremment avec nous.

ARTICLE 8 : La Maire et la Directrice Générale des Services sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Préfet d'Ille et Vilaine
- Transmis au procureur de la République
- Transmis au comptable de la collectivité
- Notifié à l'intéressé
- Affiché en Mairie.

ARTICLE 9: Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A Sens de Bretagne, le 31 mars 2026

La Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Notifié à l'intéressée le : 7/4/26.
Monsieur RUBAT Jean-François,
5ème Adjoint au Maire